Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-2022_0239-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°1

Date de convocation : le 11 octobre 2022. Date d'affichage : le 11 octobre 2022.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 18 octobre 2022 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente à HONDOUVILLE.
➢ Secrétaire de séance : Madame Sandrine RECULARD (LE BOSC-DU-THEIL).

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	*LHERMEROULT Patrick - Excusé*	*ROCREE Roselyne - Excusé*
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France - Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	*BOBIER Olivier - Excusé*
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth*
ECQUETOT	*LONCKE Didier - Excusé*	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise- Excusée*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*THOMAS Isabelle - Excusée*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC DU THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. *DAVOUST Francis – Excusé – Pouvoir Marie-Noëlle CHEVALIER* *LE MERRER Anita – Excusée – Pouvoir Edouard DETAILLE* *LEROY Hélène - Excusée* *LOPEZ Brigitte - Excusée* *LEMARCHAND Jean-Baptiste - Absent*	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie*
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry - Excusé*
ST MESLIN DU BOSC	*LE BRETON Jean-Jacques - Absent*	*BONNEAU Christian - Absent*
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE DU BOSC	*HENON Jérôme – Excusé – Pouvoir Arnaud CHEUX*	*MORISSET Maryse - Absente*
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*MARTINET Claire - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 25 OCT. 2022

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221018-2022_0239-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 octobre 2022
Extrait des délibérations n°1

RESSOURCES HUMAINES
Objet : Création de postes en fonction des futurs recrutements (assistant administratif SPANC, auxiliaire de vie)

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La collectivité va être amenée à recruter un agent administratif pour le service SPANC ainsi qu'une auxiliaire de vie, dans les conditions suivantes :

1/ Au vu du départ à la retraite de Madame Marie-France PERRON, assistante administrative au service SPANC, prévu le 1er février 2023, un recrutement est en cours. Afin de mettre en place un doublon pour former le futur agent, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial à 35/35ème.

2/ Le SAAD est toujours à la recherche d'auxiliaires de vie. Un agent fonctionnaire vient d'être recruté. Il convient donc de muter cet agent qui est actuellement positionné sur un grade d'adjoint technique territorial. Pour ce faire, un poste d'adjoint technique territorial à 25/35ème doit être crée. L'agent sera ensuite positionné sur un poste d'agent social qui sera en adéquation avec ses missions. Le poste d'adjoint technique pourra ainsi être supprimé.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :
- créations des emplois suivants :
  - 1 poste d'adjoint administratif 35/35ème (assistant(e) administratif (ve) SPANC),
  - 1 poste d'adjoint technique 25//35ème (auxiliaire de vie).

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le code de la fonction publique, et notamment les articles L313-1 et L332-14,
Vu le dernier tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 Octobre 2022,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le présent rapport de présentation ci-dessus,
- décide de créer les emplois suivants :
  - 1 poste d'adjoint administratif 35/35ème (assistant(e) administratif(ve) SPANC),
  - 1 poste d'adjoint technique 25//35ème (auxiliaire de vie).

- décide de modifier à compter du 20 octobre 2022, le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière administrative :
Catégorie C :
Adjoint administratif : +1

Filière technique :
Catégorie C :
Adjoint technique 25/35ème : +1

- décide qu'en cas de vacance de poste pour l'un de ces emplois créés, et à défaut de recrutement (externe ou interne) d'un agent titulaire du grade en question, le président est autorisé à recruter un agent contractuel en application de l'article L332-14 du code de la fonction publique, dans les conditions suivantes :
  - rémunération selon la grille indiciaire des grades des emplois ainsi créés ci-dessus, et application du régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité,
  - la durée initiale du contrat ne peut excéder un an, avec une possibilité de le prolonger, soit une durée totale de deux ans,
  - dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 et suivants – Chapitre 12.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Sandrine RECULARD

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 25 OCT. 2022